

06 FEV. 2020

Département
de l'Isère**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil vingt le 23 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 14

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth GENTIL Franck.

Date de la convocation : 17 janvier 2020

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Création d'une zone à 30 km/h.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la création d'une zone à 30 km/h avec ralentisseur de type passage surélevé, sur la Rue de la Mairie.

Mme le Maire expose :

Au titre du pouvoir de police de circulation qui lui est conféré par l'article L.2213-1 du code général des collectivités territoriales, le maire a la possibilité de modifier la limite réglementaire de vitesse en agglomération, fixée à 50 km/h par l'article R. 413-3 du code de la route.

Afin de ralentir le trafic et d'accroître la vigilance des conducteurs, Mme le Maire propose la création d'une « zone trente » limitant la vitesse à 30 km/h avec ralentisseur de type passage surélevé, sur la Rue de la Mairie.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles, R 110-2, R411-4 et R411-25;

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (arrêté du 7 juin 1977 modifié)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents pour la mise en place d'une zone à 30 km/h avec ralentisseur de type passage surélevé, sur la Rue de la Mairie.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 23 janvier 2020

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

